

## LES « ARCHIVES FOCCART » AUX ARCHIVES NATIONALES

[Jean-Pierre Bat](#)

Verdier | « Afrique & histoire »

2006/1 vol. 5 | pages 189 à 201

ISSN 1764-1977

ISBN 2864324741

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-1-page-189.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Verdier.

© Verdier. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## LES « ARCHIVES FOCCART » AUX ARCHIVES NATIONALES

JEAN-PIERRE BAT

« Les archives répondront un jour à votre question<sup>1</sup>. » Ainsi s'exprime Jacques Foccart, lorsqu'il ne veut pas répondre à une question trop délicate de Philippe Gaillard.

Homme secret, Jacques Foccart a alimenté et alimente encore, par ses activités, des fantasmes de toute sorte où se croisent sans réelle cohérence responsables politiques français et africains et « barbouzes », le tout enveloppé en permanence d'un parfum de complots et de manipulations financières et politiques douteuses. Cette vision par trop caricaturale apparaît comme un contresens dès lors que l'on s'intéresse à la documentation dont dispose le chercheur pour appréhender l'activité de Foccart et celle de son secrétariat général. Cette documentation peut être présentée suivant trois niveaux.

Premièrement, on trouve des ouvrages qui ne constituent pas à proprement parler des sources, comme celui de Pierre Péan: *Jacques Foccart, l'homme de l'ombre*<sup>2</sup>. Deuxièmement, il existe des sources imprimées, avec comme pièce principale les entretiens du secrétaire général aux Affaires africaines et malgaches avec Philippe Gaillard (*Foccart parle*<sup>3</sup>), ainsi que son *Journal*. Il convient de les étoffer par la lecture des mémoires d'autres responsables politiques, comme celles de Charles de Gaulle, Michel Debré, Pierre Messmer, Alain Peyrefitte, ou plus récemment les entretiens du colonel Maurice Robert. Enfin, restent les sources primaires par excellence: les archives.

Le terme générique d'archives, tel qu'il est utilisé dans la sibylline réflexion de Jacques Foccart, témoigne d'une conception simpliste de la conservation des archives. Comme si une fois produites, elles constituaient un ensemble homogène, pour ne pas dire un bloc, duquel sortirait inéluctablement la lumière sur toutes les spéculations faites à propos des relations franco-africaines à l'âge du secrétariat général. En somme, la vérité serait conservée au fonds de cartons...

Jean-Pierre BAT (élève en 4<sup>e</sup> année de l'école des chartes), est titulaire d'une thèse de l'école des chartes sur la décolonisation du Congo Brazzaville (1958-1962).

1. *Foccart parle*, entretiens avec Philippe GAILLARD, t.I., au sujet de la mort de Moumié, p. 207.
2. P. PÉAN (1991).
3. P. GAILLARD (1995, 1997).

que l'ancien secrétaire général a pris la peine de déposer aux services d'archives de la République française! Il s'agit là d'une vision un peu trop facile, qui doit être passée au crible de l'archivistique contemporaine, voire de la diplomatique pour des études de cas plus précises: quand et comment ces archives ont-elles été déposées aux Archives nationales, quelles sont leur statut (archives publiques ou privées)? Comment ont-elles été conservées au secrétariat général, puis y-a-t-il eu aux Archives nationales des pertes, des destructions? Quelle est la valeur, la particularité, de chaque fonds versé? Les confrontations de sources différentes des archives Foccart sont-elles complémentaires ou nécessaires pour remettre en contexte les noms et les personnes citées? Ce sont autant de questions qui interdisent cette vision réductrice des archives comme un tout par nature cohérent, complet et parfaitement accessible, et qui apporterait des réponses à toutes les interrogations encore en suspens sur ce sujet.

Il convient de présenter les fonds qui constituent ces « archives Foccart » et d'en expliquer la communication pour être en mesure d'évaluer l'apport qu'elles représentent pour la recherche historique. Quelques sources complémentaires peuvent ensuite être citées: sans être exhaustif, cette série de fonds essaie de balayer différentes sources correspondant à ce sujet.

#### LES ARCHIVES DE FOCCART AUX ARCHIVES NATIONALES : FONDS « PRIVÉ » ET FONDS « PUBLIC »

Ce nom générique recouvre en réalité deux fonds distincts: le Fonds Privé (FPR) et le Fonds Public (FPU). Le secrétariat général disposait d'une installation au Palais de l'Élysée et d'une autre à l'hôtel de Noirmoutier, rue de Grenelle<sup>4</sup>. Selon Pascal Geneste, on peut voir là l'origine de ces deux fonds d'archives, les dossiers qui se trouvaient à l'Élysée au moment de la suppression du secrétariat en 1974 ayant été emportés par Foccart. Quoi qu'il en soit, la distinction tient avant tout au mode de versement qui diffère pour les deux fonds. Ainsi, après la rencontre de Geneviève Gille, conservateur aux Archives nationales, et Jacques Foccart au colloque de Bordeaux en octobre 1979<sup>5</sup>, et au terme d'un an de tractations, une convention est conclue avec les Archives nationales représentées par Jean Favier, le 12 novembre 1980: Foccart donne les archives qui sont en sa possession, soit 1300 dossiers (qui représentent 140 mètres linéaires). Ce fonds « privé » est complété en janvier 1991 par le don des feuilles d'analyse du courrier de Jacques Foccart à l'arrivée, et des feuilles d'audience de De Gaulle. Geneviève Gille en établit l'inventaire sommaire.

4. Puis au 2, rue de l'Élysée sous la présidence Pompidou.

5. Université de Bordeaux I-Centre d'études d'Afrique noire, Institut Charles-de-Gaulle et Centre bordelais d'études africaines, *La politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, actes du colloque des 19-20 octobre 1979 à Bordeaux, Paris, A. Pédone, 1981.

À la même période à laquelle est versé ce fonds, le second, c'est-à-dire les archives publiques du Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, est versé à la section outre-mer des Archives nationales. C'est ainsi qu'à l'initiative de René Journiac<sup>6</sup>, trois versements successifs ont lieu de 1977 à 1982. Le premier en est le plus important avec 3300 dossiers de travail du secrétariat (348 mètres linéaires). Le deuxième se compose des dossiers de comptabilité et de personnel (12 mètres linéaires) et le troisième rassemble des photographies des voyages officiels (2 mètres linéaires). C'est là le résultat du travail effectué dans les locaux mêmes de l'Élysée par une archiviste, Mme Bellair, et une secrétaire, Mlle Brunot, dirigées par Mme Perrine Ramin-Canavaggio, conservateur aux Archives nationales. Cette dernière est alors chargée de la constitution d'un service des archives de la présidence de la République par le président Valéry Giscard d'Estaing.

Pour donner un exemple de l'importance de ces deux fonds (qui totalisent 500 mètres linéaires), disons qu'ils représentent un volume trois fois supérieur aux fonds produits par Michel Debré, toutes fonctions confondues. Initialement conservées à Fontainebleau, au Centre des archives contemporaines, les « archives Foccart » trouvent place au Centre historique des archives nationales (CHAN) en 1989, et sont alors prises en charge par la section du *xx<sup>e</sup>* siècle. En effet, si les archives postérieures à 1958 sont en principe conservées à Fontainebleau, une exception est faite pour les fonds présidentiels auxquels appartiennent les deux fonds Foccart, puisque le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches est un service élyséen.

Le terme « Archives Foccart » reste à préciser. Le fonds public est celui du secrétariat général pour la Communauté qui naît, au début de l'année 1959, des cendres de la France d'Outre-mer. Ce secrétariat est dirigé dans un premier temps par Raymond Janot, de sa création au septième et dernier conseil exécutif de la Communauté qui se tient en mars 1960. Puis le conseiller technique de De Gaulle le remplace dans cette fonction. Les évolutions relatives à la Communauté font renommer cette institution en secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, dont Foccart reste le responsable jusqu'à sa dissolution en 1974<sup>7</sup>. Le fonds public couvre l'ensemble des archives de travail de ce secrétariat, pas seulement le travail de Foccart. Il est, en terme de volume, le plus considérable des deux, et l'on y trouve les documents concernant l'activité de ce service, que ce soit du point de vue institutionnel aussi bien que du point de vue de la répartition des compétences (géographiques ou techniques).

6. Il succède à Alain Plantey au poste de conseiller technique de Jacques Foccart de 1967 à 1974, puis devient conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches de 1974 à 1980.

7. Exception faite de la brève révocation de 1969 : assurant l'intérim à la suite de la démission de De Gaulle, Alain Poher décide d'écarter Jacques Foccart de l'Élysée. Georges Pompidou, élu en juin 1969, ne tarde pas à le rappeler.

Le volume important des archives traduit l'activité de la centaine de personnes dirigée par les deux conseillers techniques, Alain Plantey (de 1960 à 1967<sup>8</sup>) et René Journiac (de 1967 à 1974). Le fonds public, par sa structure même, fait apparaître le fonctionnement de cet organe original<sup>9</sup>. Ceci s'explique d'autant mieux qu'un cadre de classement rigoureux, suivant de près l'évolution du travail de chaque groupe, a été instauré pour le fonds public dès sa création par Alain Plantey lui-même, dans un souci de clarté et de lisibilité de l'activité du secrétariat<sup>10</sup>.

Un premier ensemble regroupe les dossiers de chargés de mission, français, africains et malgaches : ils participent à l'information quotidienne, à la préparation et à la diffusion des directives du secrétaire général par des notes, études et instructions, selon leurs attributions géographiques ou techniques.

Un second ensemble concerne l'action directe du président de la Communauté : protocole, voyage officiels, chancellerie, bureau interministériel du courrier et le service de documentation qui dispose d'une bibliothèque unique en France. Celle-ci a été versée à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) à Nanterre.

Un troisième ensemble est composé par les dossiers de comptabilité et du personnel.

Le fonds « privé », en revanche, comprend uniquement des archives reçues ou produites par Jacques Foccart ou en son nom, de telle sorte que l'on y retrouve beaucoup de dossiers composés par les chargés de mission, conseillers et autres membres du secrétariat. De façon originale, on peut y trouver, par exemple, des correspondances privées d'anciens compagnons du RPF ou de certains responsables d'outre-mer, dans lesquelles ceux-ci donnent leur point de vue sur la situation politique locale, alors que Foccart n'est encore que conseiller technique pour les affaires d'outre-mer auprès du Premier ministre en 1958, puis du président de la République en 1959. Des dossiers sur un sujet identique peuvent se retrouver dans les deux fonds, mais dans le fonds « privé » on trouve plus fréquemment des notes plus personnelles concernant des personnes, des impératifs et des échéances politiques. Ces deux fonds sont étroitement mêlés, et complémentaires. La pratique du cloisonnement des informations oblige le chercheur à ne négliger aucun des deux pour pouvoir comprendre le fonctionnement de cette institution.

Plusieurs facteurs expliquent l'homogénéité de ces archives : la permanence de Foccart à la tête du secrétariat général, celle de son équipe de conseillers

8. Alain Plantey est à cette date nommé ambassadeur de la République française à Madagascar.

9. Pascal GENESTE (2002) le définit comme « un peu à part des services de la présidence mais ne constituant pas non plus une véritable administration ».

10. Entretien avec Alain Plantey, le 05/07/2004.

techniques et de chargés de mission<sup>11</sup>, le rôle joué par le secrétariat dans la politique de coopération dès 1959, qui assure la transition entre un système colonial et un système de relations internationales privilégiées entre la France et ses anciennes colonies d’Afrique noire et Madagascar.

#### COMMUNICATION DE CES FONDS

Ces fonds sont vastes, riches en quantité comme en qualité; un inventaire définitif des archives n’a pas pu encore voir le jour. C’est donc sur la base de l’inventaire sommaire des fonds que le chercheur doit établir son état des sources, avec les difficultés qui en découlent. L’efficacité et la compétence de M. Pascal Geneste, toujours prêt à aider le chercheur, permet à celui-ci de retrouver son chemin dans les archives Foccart.

La communication des fonds « privé » et « public » est soumise à l’article premier du décret d’application de la loi de 1979<sup>12</sup> sur les archives: les documents produits par la présidence de la République ne peuvent être communiqués qu’au terme de soixante ans à partir de la date d’émission du document. Néanmoins, il existe un système de dérogations prévu par le décret. Il convient d’en faire la demande auprès du conservateur responsable, qui soumet la demande de dérogation à la Direction des Archives de France (DAF), qui statue, en accord avec l’autorité qui a effectué le versement, c’est-à-dire dans ce cas, l’Élysée: le conservateur des Archives nationales propose, la Direction des Archives de France, en accord avec l’Élysée, dispose. En cas de refus implicite ou explicite de communication, le demandeur peut saisir, dans un délai de deux mois, la Commission d’Accès aux Documents Administratifs (CADA<sup>13</sup>).

La communication des fonds Foccart est établie depuis 1989. Le colloque d’avril 1990 de l’Institut d’Histoire du Temps Présent (IHTP), *la France et les indépendances des États de l’Afrique noire et de Madagascar*, fut la première occasion d’autoriser par dérogation un certain nombre de chercheurs à consulter ces fonds. Concernant la période des indépendances, les demandes de dérogations ne semblent pas poser de problème à l’Élysée. Seules les demandes portant sur des

11. Alain Plantey assure la transition entre Janot et Foccart et parvient à conserver une grande cohérence dans le personnel, en en maintenant la plus grande partie au départ de Janot.
12. Décret n°79-1038 du 03/12/1979 sur la communicabilité des documents d’archives. En réalité, la communication est définie par la loi de 1979, et le décret 79-1038 ne concerne que le délai des 60 ans (pour les archives publiques puisque la communication des archives privées dépend du mode de versement et des conditions posées par le propriétaire...). Signalons deux autres décrets: 79-1035 sur la Défense, 79-1037 sur les compétences des différents services d’archives publics.
13. Selon l’article 5 de la loi n°78-753 du 17/07/1978, modifiée par la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Elle a déjà été réunie une fois, suite à un recours effectué en 2001.

documents risquant de porter réellement atteinte au secret de la Défense nationale, à la sûreté de l'État (certains documents SDECE, ou des correspondances et notes secrètes de travail, par exemple), ou qui engagent le secret de la vie privée des personnes, ont peu de chances d'aboutir. Rappelons cependant qu'un refus de dérogation portant sur un carton entier n'empêche pas forcément la consultation de certains dossiers extraits de ce carton. Il semble que les demandes ayant trait au fonds public aboutissent plus facilement que celles concernant le fonds « privé » : la moyenne de dérogations accordées pour ce dernier est de 51 %, alors que pour le précédent elle est de 62 %<sup>14</sup>.

Ces archives sont conservées au Centre Historique des Archives Nationales (CHAN), à la section du xx<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Le conservateur en charge des « Archives Foccart » est M. Pascal Geneste. Les consultations n'ont lieu que les lundi et jeudi, de 13 heures à 17 heures, dans la salle de lecture de la section du xx<sup>e</sup> siècle, au 6<sup>ème</sup> étage de l'hôtel de Rohan. La capacité d'accueil s'y réduit à 7 lecteurs maximum ; la réservation des places est obligatoire.

#### UNE SOURCE ORIGINALE ET ESSENTIELLE

Les fonds Foccart constituent une source originale, parce qu'elle est encore très peu étudiée, et qu'elle n'attend que d'être mise en valeur par les chercheurs. Originale aussi parce que le secrétariat général fut une institution faite sur mesure pour répondre à la décolonisation de l'Afrique noire et de Madagascar et œuvrer à des rapports privilégiés entre l'ancienne métropole et les pays nouvellement indépendants. Essentielle, parce qu'elle est au cœur de ce système, et permet ainsi de préciser, voire de lever des contresens, sur les relations entre la France et ses anciennes colonies subsahariennes lors des deux premières présidences de la V<sup>e</sup> République. Trop longtemps, il a été reproché à Foccart son secret. Il est vrai que la loi de la discrétion, nécessaire pour réussir certaines opérations politiques, est de mise dans ce service. Très vite, la rumeur y trouve un terrain fertile. L'ouverture de ces archives permet de replacer les activités du secrétariat dans son contexte, et de montrer d'abord son insertion dans les rouages institutionnels de la V<sup>e</sup> République.

Le secrétariat général pour la Communauté, puis des Affaires africaines et malgaches, répond à un besoin du général de Gaulle, tant en terme de pratiques que d'objectifs politiques. Cette institution gaulliste par excellence reflète une pratique du pouvoir exécutif, rendue possible par la confiance que De Gaulle avait en Foccart et en son jugement<sup>16</sup>. Selon Pascal Geneste, le service que dirige

14. Moyenne calculée avec le concours de M. Pascal Geneste, le 06/12/2004. Voir annexe 2.

15. Service dirigé par Mme Isabelle Neuschwander.

16. A. PLANTEY (1998 : 102).

Foccart « a moins des missions institutionnelles et administratives – que prend en charge le nouveau secrétariat d'État chargé des relations avec les États de la Communauté sous l'autorité du Premier ministre – que des missions d'ordre diplomatique et politique qu'entend assumer personnellement le général de Gaulle<sup>17</sup>? ». C'est avant tout une instance de réflexion, de contact et de coordination interministérielle spécialisée dans les affaires africaines : pour preuve les réunions tripartites entre le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Coopération et Foccart, qui avait véritablement rang de ministre, les sessions de conseils exécutifs de la Communauté, et plus encore les entretiens quotidiens entre de Gaulle et Foccart. Sans jamais manquer à ses missions principales, cette institution traite d'autres dossiers, à commencer par les départements et territoires d'outre-mer<sup>18</sup>, auxquels De Gaulle est toujours resté attaché pour des raisons de stratégie et de politique intérieure et extérieure.

En définitive, ces archives ressemblent plus à celles d'un cabinet ministériel qu'à celles de services traditionnels de l'Élysée. Les archives du secrétariat de la présidence sont là pour en témoigner. D'essence politique, au service de Charles de Gaulle, le secrétariat des Affaires africaines et malgaches jouit d'une certaine indépendance au sein de la présidence de la République. Touchant à tous les domaines de la politique française en Afrique, il manifeste le désir d'éviter tout accrochage avec d'autres services de la République, notamment avec le ministère des Affaires étrangères. Rappelons que le ministère de la FOM était une entité particulière qui agissait comme un responsable interministériel outre-mer<sup>19</sup>. C'est tout ce système que le secrétariat général doit relever. Il s'agit d'un organe d'action au service de Charles de Gaulle, qui manifeste perpétuellement sa volonté de collaborer avec le gouvernement : c'est dans cette mesure que l'on peut parler de service purement gaulliste, témoignant d'une volonté de pratique du pouvoir présidentiel. La place du secrétariat semble sans équivalent dans les institutions de la V<sup>e</sup> République.

### REGARD SUR QUELQUES SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Les premières à mettre en avant sont tout naturellement les sources orales de Jacques Foccart. Une source de ce type est déjà déposée aux Archives nationales : il s'agit du programme de témoignages oraux réalisé par l'association Georges

17. P. GENESTE, « Pour une nouvelle histoire des relations franco-africaines entre 1959-1974. Les papiers de Foccart aux Archives Nationales », *Foccart, entre France et Afrique*, CRH, n° 30, octobre 2002, p. 183. Cet article est sans doute un des rares qui ait été écrit sur les « archives Foccart. »

18. Il convient de rappeler pour mémoire que Foccart tient d'autant mieux ce rôle-clé politique, qu'il assumait les fonctions de responsable outre-mer au sein du RPF de la fin 1949 à décembre 1958, puis au sein de l'UNR devenue en 1968 l'UDR.

19. Entretien avec Alain Plantey, le 05/07/2004.



Pompidou, auquel a participé le secrétaire général des Affaires africaines et malgaches<sup>20</sup>. Ce programme couvre son activité depuis le RPF. Ces sources sont conservées aux Archives nationales, sous la direction d'Agnès Callu, conservatrice à la section XX<sup>e</sup> siècle, responsable des sources orales dans ce service<sup>21</sup>. Une autre source orale est à mentionner : les entretiens de Philippe Gaillard avec Jacques Foccart, entretiens qui ont abouti à l'ouvrage *Foccart parle*<sup>22</sup>. Philippe Gaillard a accepté de les déposer aux Archives nationales aux termes de négociations menées par Pascal Geneste<sup>23</sup>.

S'agissant de la question des indépendances, le chercheur se tourne naturellement vers le Centre des Archives d'Outre-mer (CAOM), à Aix-en-Provence (qui est un des établissements des Archives nationales). Les très bonnes conditions de travail, le bon état de conservation des fonds tant ministériels que des institutions en place dans les territoires d'outre-mer, permettent une mise en valeur de ces fonds par les chercheurs. Mais, si les structures françaises outre-mer restent en place de 1958 à 1960 et que les archives des hauts-commissaires, gouverneurs et hauts-représentants de la République, nous informent sur les situations locales, elles ne permettent pas de définir de manière suffisamment claire et satisfaisante la ligne de conduite de la République française vis-à-vis des territoires en cours d'émancipation.

Pour la période après 1960, vers quels centres peut se tourner le chercheur ? Le centre d'archives des Affaires étrangères offre un regard très particulier et incomplet puisque le ministère de la Coopération et le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches jouaient un rôle plus important auprès des jeunes Républiques africaines et malgache<sup>24</sup>. La diplomatie française ne cherche d'ailleurs jamais à empiéter sur les compétences de Jacques Foccart. Les archives du Quai d'Orsay sont moins utiles pour connaître les évolutions locales de ces États que pour éclairer la question des représentations du groupe francophone à l'ONU<sup>25</sup>. Enfin, le chercheur peut aussi se tourner vers les archives du ministère de la Coopération, conservées au Centre des Archives Contemporaines à Fontainebleau. Elles offrent principalement la vision d'un seul aspect de la politique française : celle de l'assistance aux anciennes colonies. Mais elles ne

20. Beaucoup de personnalités proches du président Pompidou ont participé à ce programme.

21. Elle gère également le fonds De Gaulle. Les demandes de communication de ces témoignages sont instruites par elle.

22. Ces enregistrements devraient être conservés dans le fonds Gaillard (à créer au dépôt de ses archives orales). Philippe Gaillard conserve la propriété de ses entretiens.

23. Les démarches ont abouti à la mi-mars 2005.

24. Le service qui s'occupe des jeunes États regroupe toute l'Afrique et le Moyen-Orient. Sa capacité de précision concernant l'Afrique noire francophone s'en trouve amoindrie. La correspondance du personnel des Affaires étrangères lors de la crise du Congo belge en est la preuve. Série 1960-65, sous-série Congo belge mise en regard avec le secrétariat des conférences, puis NUOI, assemblées générales de l'ONU et Conseil de sécurité.

25. Secrétariat des conférences, puis NUOI.

permettent pas de qualifier complètement les orientations de la République française. Dans le domaine public, les archives les plus à même de répondre à cette attente restent les archives Foccart.

D'autres sources complémentaires méritent d'être citées: en premier lieu, celles de la présidence de la République (en particulier celle du secrétariat de la présidence mentionné plus haut), conservées aux Archives nationales. Les parties concernant les présidences de Gaulle et Pompidou n'ont pour cette question que quelques dossiers épars. L'existence même du secrétariat qu'a en charge Jacques Foccart permet de le comprendre. Il convient toutefois de souligner dans le fonds coté 5 AG 1 (présidence de Gaulle) les dossiers de Bernard Tricot, conseiller technique pour les affaires étrangères, et ceux de Paul Bouteiller, chargé de mission au secrétariat général. Dans le fonds coté 5 AG 2 (présidence Pompidou), l'attention mérite d'être portée en priorité sur les dossiers des conseils restreints, particulièrement ceux qui portent sur les affaires franco-africaines, sur les dossiers de Michel Jobert, secrétaire général de la présidence, et sur les affaires étrangères. Évidemment, les notes de René Journiac adressées à Pompidou et aux secrétaires généraux sont susceptibles d'intéresser quiconque souhaite travailler sur la période pompidolienne des relations franco-africaines. De même, il convient de se pencher sur les documents de travail du président, de ses conseillers diplomatiques (comptes rendus, notes, correspondance), ainsi que sur la correspondance échangée entre l'Élysée et les chefs d'État africains. Les archives remises par Édouard Balladur contiennent essentiellement des copies des notes de René Journiac, annotées par Pompidou (1971-1973).

Mais le fonds le plus inédit est sans doute celui conservé sous la cote 5 AG 3 (présidence de Valéry Giscard d'Estaing). On peut en effet y trouver les dossiers de René Journiac et de son successeur Martin Kirsh, dont ceux constitués entre 1960 et 1962 et entre 1967 et 1974. Ce fonds fait plus qu'apporter des informations complémentaires: il est essentiel pour approcher le travail du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches.

On ne peut que déplorer que Mauriceau-Beaupré<sup>26</sup> n'ait pas souhaité déposer ses archives aux Archives nationales. Son activité ne peut donc pas être connue dans toute sa cohérence, et il faut bien souvent l'évaluer à travers les traces que l'on en retrouve dans les « archives Foccart ». Ceci est d'autant plus problématique que son statut très particulier auprès de Jacques Foccart en fait un rouage original au sein de ce service. M. Lettéron<sup>27</sup>, en revanche, qui a eu auprès de Foccart un rôle semblable, a choisi de verser ses archives pour compléter le fonds du secrétariat général. Ses archives rattachées à celles du service dont il dépendait

26. Le statut et l'activité de ce personnage ne sont pas encore pleinement mis en lumière. Quoi qu'il en soit, il tient au sein du Secrétariat général une place à part importante, très près de Jacques Foccart.

27. Il entre au secrétariat en 1962-1963 et est affecté au service de Mauriceau avec qui il se lie d'amitié.

permettent à la fois de remettre en contexte son activité, mais aussi d'enrichir l'histoire du secrétariat général. Elles sont également conservées par le service de M. Geneste.

Un dernier fonds très riche reste à mentionner : celui de Michel Debré. Il contient, pour la partie communicable (Matignon, 1959-1962) des pièces concernant la Communauté, notamment sur la commission Bloch-Lainé, et quelques lettres échangées avec Jacques Foccart. Au fil de la correspondance échangée avec le président de la République apparaissent certaines appréciations sur des problèmes africains et malgaches. Par ailleurs, dans les documents diplomatiques se trouvent des pièces plus précises encore : les comptes rendus des entretiens du général de Gaulle et de Debré avec les chefs d'État. Ce fonds est conservé par la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP). Ses conditions de communication sont établies d'après le même principe dérogatoire déjà évoqué. Le fonds est consultable sur rendez-vous au Centre de l'Europe du Vingtième Siècle (CHEVS).

Les archives privées restent comme toujours une source plus rare, plus difficile d'accès, mais inégalée, pour le chercheur qui parvient à les mettre en valeur, qu'il s'agisse de celles chargés d'affaires français en Afrique, de conseillers de responsables politiques français ou africains, ou d'hommes des services de renseignements. Quoi qu'il en soit, la richesse du fonds Foccart peut bien souvent permettre de remettre en contexte les documents privés, tout en éclairant des points parfois restés incomplets à la seule lecture des « archives Foccart » : c'est le cas particulièrement pour définir plus précisément le rôle de conseillers ou d'agents du SDECE en Afrique, dont le statut n'est pas clairement défini dans les documents des fonds « privé » et public du secrétariat général<sup>28</sup>.

#### FOCCART ET L'AFRIQUE APRÈS 1974

Une question reste en suspens : si les « archives Foccart » couvrent la période 1959-1974, qu'en est-il des archives de 1974 à sa mort ? L'ancien secrétaire général des Affaires africaines et malgaches, attendant le retour des gaullistes au pouvoir, est alors installé à la mairie de Paris, par Jacques Chirac. Pendant la première cohabitation, il a le statut de conseiller privé du Premier ministre. Le conservateur comme le chercheur ne peuvent que s'interroger sur le devenir de si riches archives publiques, ne serait-ce que celles qui concernent le ministère Chirac. Où sont-elles ? Conservées par la mairie de Paris ? Ont-elles suivies Jacques Chirac à

28. Afin de préciser les rôles de certaines personnalités, un fonds des RG mérite d'être cité. François Giustiniani, chef de la mission des Archives nationales au ministère de l'Intérieur, est parvenu à collecter, en 2004, les dossiers personnels des RG composés sur les personnalités de l'Union française. Les documents sont conservés au CAC à Fontainebleau.

l'Élysée? Ont-elles été ramenées chez des responsables gaullistes, retirés ou non? Aucune des hypothèses présentées n'est confirmée...

La piste la plus crédible reste celle de la conservation de ces archives par le petit groupe très proche de Jacques Foccart quelques années avant son décès. Une Association des Amis de Jacques Foccart a été créée par ses proches deux ans après sa mort, en 1999. Son président est le légataire universel de Foccart. Il y a fort à parier que ce groupe de proches de Foccart a conservé des archives privées de Jacques Foccart<sup>29</sup>. Le seul fait certain, c'est qu'au décès de Jacques Foccart, c'est sa secrétaire, Odette Leguery, qui était responsable de ses archives.

La collecte d'archives touchant à la question franco-africaine après la présidence de Pompidou ne semble pas aussi aisée que pour les premières années de la V<sup>e</sup> République. D'une part, parce qu'il n'existe plus d'institution comparable à celle du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, capable de canaliser avec pareille cohérence tant de documents sur cette question. D'autre part, parce qu'elles restent sans doute encore sensibles.

Les « archives Foccart », offrent une richesse de sources unique tant pour l'histoire de la V<sup>e</sup> République que pour l'histoire de l'Afrique francophone subsaharienne, depuis les proclamations des Républiques à la suppression de ce service. Sans doute sont-elles encore sous-exploitées par rapport à ce qu'elle peuvent fournir, voire trop souvent ignorées : beaucoup de recherches historiques délaissent ce fonds trop complexe pour des sujets dont les « archives Foccart » pourraient constituer les sources essentielles. Il ne faut néanmoins pas y chercher ce qui ne peut pas s'y trouver : ce n'est évidemment pas toute l'activité de Foccart pour les années 1958-1974. Ne serait-ce simplement parce qu'il travaille bien plus par entretiens (téléphoniques ou pas<sup>30</sup>), plutôt que par écrit. Ensuite, parce que Foccart a pour règle de cloisonner ses activités. Dans ces archives se trouvent les documents politique de son activité auprès de Charles de Gaulle, d'abord en tant que conseiller technique à Matignon puis à l'Élysée, ensuite en tant que secrétaire général. Il n'en reste pas moins que la possibilité d'appréhender la cohérence de la politique française en Afrique noire pour cette période à travers un fonds aussi complet constitue sans doute l'atout inégalé et inégalable de ces « archives Foccart ».

29. Ici plus que jamais, se pose pour la question de la limite entre le caractère public et le caractère privé des documents d'archives. Dans le cas qui nous intéresse, cette hypothèse a été confirmée par Mme Leguery, secrétaire personnelle de Foccart. Les recherches menées de concert avec Pascal Geneste, par des canaux différents, confirment ces résultats.

30. Ainsi les traces des contacts personnels qu'il a établi avec les responsables africains et français sont très rares.

## BIBLIOGRAPHIE

- GAILLARD P., *Foccart parle, t.1, 1913-1969, et t.2, 1969-1996*, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 1995, 1997.
- GENESTE P., « Pour une nouvelle histoire des relations franco-africaines entre 1959-1974. Les papiers de Foccart aux Archives Nationales », *Foccart, entre France et Afrique*, CRH, n° 30, octobre 2002.
- PÉAN P., *L'Homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1991.
- PLANTEY A., « Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle », *Espoir*, n°114, janvier 1998.

### *Annexe 1 : Adresses et contacts.*

Direction des Archives de France (DAF).  
56, rue des Francs-Bourgeois 75141 Paris Cedex 03.  
01.40.27.60.00.  
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>

Section du xx<sup>e</sup> siècle, Centre Historique des Archives Nationales (CHAN).  
87, rue Vieille-du-Temple 75003 Paris.  
Pour toute information et réservation : 01.40.27.63.31. ou 60.78.  
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/>

Centre des Archives Contemporaines (CAC).  
2, rue des archives, 77300 Fontainebleau.  
01.64.31.73.00.  
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/>

Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).  
66, rue Bellechasse, 75700 Paris 07 SP.  
Tél : 01.42.75.79.99. – Fax : 01.42.75.80.70.  
<http://cada.fr>

Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC).  
6, allée de l'Université, 92001 Nanterre Cedex.  
Tél : 01.40.97.79.00. – Fax : 01.40.97.79.40.  
<http://www.bdic.fr>

Ministère des Affaires étrangères, salle de lecture du Quai d'Orsay.  
1, rue Robert Esnault Pelterie, 75007 Paris.  
01.43.17.42.42.  
<http://www.france.diplomatie.fr/archives>.

Centre d'Histoire de l'Europe du Vingtième Siècle (CHEVS).  
44, rue du Four 75006 Paris.  
Tél : 01.44.39.39.80. – Fax : 01.42.22.59.62.  
<http://chevs.sciences-po.fr>

*Annexe 2*

Statistiques de communication des fonds du secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches. 2002 – 2004

**I. Fonds Foccart (fonds privé + fonds public)**

	Nombre de dérogations instruites	Nombre d'articles demandés en dérogation
Accords	0	499 (183 + 316)
refus	0	193 (142 + 51)
Accords partiels	22	
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>692</b>

**I-2. Fonds Journiac (5 AG<sup>3</sup>)**

	Nombre de dérogations instruites	Nombre d'articles demandés en dérogation
Accords	0	16
refus	0	15
Accords partiels	2	
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>31</b>

**I-2. Fonds Lettéron (89 AJ)**

	Nombre de dérogations instruites	Nombre d'articles demandés en dérogation
Accords	0	10
refus	0	1
Accords partiels	1	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>11</b>